Santé Canada Health Canada

Votre santé et votre sécurité... notre priorité. *Your health and safety... our priority.*

Note de réévaluation REV2017-18

Plan de travail des réévaluations et des examens spéciaux de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour les années 2017 à 2022

(also available in English)

Le 30 juin 2017

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6607 D
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra.publications@hc-sc.gc.ca
santecanada.gc.ca/arla
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada

ISSN : 1925-0657 (imprimée)
1925-0665 (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-5/2017-18F (publication imprimée)
H113-5/2017-18F-PDF (version PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2017

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

1.0 Contexte

Le présent document a pour but d'informer les titulaires d'homologation, les responsables de la réglementation des pesticides et la population canadienne à propos des travaux visant les réévaluations et les examens spéciaux prévus du 1er avril 2017 au 31 mars 2022 par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada. Ce document remplace le Plan de travail pour les réévaluations par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de 2015 à 2020 publié précédemment.

L'ARLA réglemente les pesticides au Canada et appuie l'objectif principal qui consiste à protéger la santé de la population canadienne et son environnement. Un pesticide peut uniquement être vendu ou utilisé au Canada s'il a été homologué ou autrement permis en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'ARLA utilise une méthode d'évaluation des risques rigoureuse et fondée sur la science afin de veiller à ce que le produit respecte des normes sanitaires et environnementales et ait de la valeur.

Dans le cadre du programme de réévaluation, les pesticides homologués sont examinés sur une base cyclique au moyen de techniques d'évaluation modernes et à partir de renseignements scientifiques à jour. De plus, les pesticides peuvent être réévalués en raison de changements aux renseignements requis ou aux procédures utilisées par l'ARLA pour déterminer que les pesticides respectent les normes en vigueur en matière de santé, d'environnement et de valeur. Un examen spécial peut aussi être entrepris par la ministre de la Santé à tout moment lorsqu'il y a un motif raisonnable de croire que les risques sanitaires et environnementaux découlant d'un pesticide (ou sa valeur) ne sont plus acceptables. L'examen spécial est différent de la réévaluation parce qu'il sert à étudier des aspects restreints d'un pesticide.

L'ARLA publie les projets de décision à des fins de consultation publique. Après la consultation, l'Agence tient compte des commentaires et des renseignements soumis par le public et d'autres intervenants avant de publier une décision finale. Le présent document dresse la liste des principes actifs inclus dans le plan de travail des réévaluations et des examens spéciaux pour les cinq prochaines années, soit du 1er avril 2017 au 31 mars 2022. Les tableaux des sections 3.1 et 3.4 présentent les dates cibles prévues pour la publication des projets de décision et des décisions finales. À noter que les dates cibles sont fournies et que, dans certains cas, les documents peuvent être publiés avant la date cible prévue en raison des fluctuations visant la complexité et la somme de renseignements disponibles.

2.0 Mise à jour annuelle

Chaque année, l'ARLA présente au Parlement un rapport sur les réalisations et les activités de l'exercice précédent, ce qui comprend les réévaluations et les examens spéciaux. Le rapport annuel de l'ARLA est affiché dans la section Pesticides et lutte antiparasitaire du site Web Canada.ca.

Les principes actifs pour lesquels les réévaluations et les examens spéciaux ont été réalisés du 1er avril 2015 au 31 mars 2017 et qui figuraient dans la liste du plan de travail de 2015 à 2020 ont été retirés du présent plan de travail. Les documents publiés relatifs à ces réévaluations et examens spéciaux sont disponibles dans la section Pesticides et lutte antiparasitaire du site Web Canada.ca.

3.0 Plan de travail du 1er avril 2017 au 31 mars 2022

La priorité a été accordée à certaines ressources afin de terminer des examens et de publier les documents connexes mentionnés dans les tableaux ci-dessous. Cependant, la priorité sera accordée aux réévaluations de principes actifs homologués avant 1995, en raison de l'engagement de l'ARLA de terminer le reste de ces réévaluations d'ici 2020. Le présent plan de travail quinquennal pourrait changer si des questions émergentes exigent des mesures prioritaires; c'est pourquoi, même si le présent plan de travail sera mis à jour sur une base annuelle, les intervenants intéressés peuvent consulter le Registre public de l'ARLA au cours de l'année afin de prendre connaissance de l'annonce des nouvelles réévaluations et des nouveaux examens spéciaux, ainsi que de la publication des projets de décisions et des décisions finales.

3.1 Plan de travail des réévaluations

Le tableau qui suit présente les renseignements sur les dates cibles quant à la publication des projets de décisions et des décisions finales pour les principes actifs faisant l'objet d'une réévaluation. Les réévaluations pour lesquelles des projets de décision ont été publiés sont assorties d'un tiret (-).

Nom du principe actif	Date cible de la publication du projet de décision	Date cible de la publication de la décision finale
Acétate de (Z,Z)-3,13-octadécadiényle	Février 2018	Mars 2019
2,4-DB (2,4-acide butyrique dichlorophénoxy) • DBE • DPB	Mars 2018	Mars 2020
Abamectine	Février 2020	Août 2021
Acéphate	-	Décembre 2017
Acide acétique	Juillet 2017	Janvier 2019
Aminoéthoxyvinylglycine	Septembre 2017	Mars 2019
Amitraze	Juin 2017	Mars 2019

Nom du principe actif	Date cible de la publication du projet de décision	Date cible de la publication de la décision finale
Utilisations contre la tache colorée de l'aubier et sur le bois de menuiserie : • Benzothiazole de 2-(thiocyanométhylthio) • N-butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle • Borax (octaborate de disodium tétrahydrate/bore) • 8-quinolinolate de cuivre • Chlorure de didécyldiméthylammonium • Propiconazole • Tébuconazole	-	Décembre 2018
Azadirachtine	Mars 2018	Mars 2019
Captane	-	Mars 2018
Chlorimuron-éthyle	Juin 2018	Juin 2020
Chloropicrine	Mai 2017[1]	Mars 2019
Chlorothalonil	-	Mars 2018
Œufs	Mars 2018	Mars 2020
Cléthodime	-	Mars 2018
Clodinafop-propargyle	Juin 2018	Juin 2020
Clothianidine (pollinisateur)	Printemps 2017[1]	Décembre 2018
Cuivre (présent sous forme de thiocyanate de cuivre)	Août 2018	Janvier 2020
Virus de la granulose de *Cydia pomonella* (souche Cmgv4)	Mars 2018	Avril 2019
Cyfluthrine	-	Mars 2019
Cyperméthrine	-	Septembre 2018
Cyprodinil	Avril 2019	Octobre 2020
Cyromazine	Septembre 2018	Septembre 2020
Dazomet	Novembre 2017[1]	Mars 2019
Deltaméthrine	-	Mars 2018
Dichlorvos	Septembre 2017	Septembre 2019
Difénoconazole	Octobre 2018	Mars 2020
Diflufenzopyr (présent sous forme de sel sodique)	Juin 2017	Décembre 2018
Diméthomorphe	Septembre 2018	Septembre 2020
Hydrochlorure de dodécylguanidine	Juillet 2019	Janvier 2021

Nom du principe actif	Date cible de la publication du projet de décision	Date cible de la publication de la décision finale
Huiles essentielles • Essence de camphre • Essence d'eucalyptus • Essence de citron • Essence de géranium • Essence de pin pumilio	Janvier 2018	Juillet 2019
Éthéphon	Décembre 2017	Décembre 2019
Alcool éthylique	Janvier 2018	Janvier 2019
Fenhexamide	Septembre 2019	Mars 2021
Ferbame	-	Juin 2018
Sulfate de fer	Mars 2018	Mars 2019
Fludioxonile	-	Septembre 2018
Fluroxypyr (présent sous forme d'ester 1-méthylheptylique)	Août 2017	Janvier 2019
Folpet	Décembre 2017	Décembre 2019
Fomésafène	Mars 2018	Juin 2020
Fosétyl-Al	Septembre 2017	Septembre 2019
Hydantoïnes • 1- ou 3-monométhylol-5,5-diméthylhydantoïne • 1,3-bis(hydroxyméthyl)-5,5-diméthylhydantoïne	Août 2019	Février 2021
Peroxyde d'hydrogène	Août 2017	Février 2019
Imidaclopride	-	Décembre 2018[1]
Imidaclopride (pollinisateur)	Décembre 2017[1]	Décembre 2018[1]
Viande	-	Mars 2018
Fer (présent sous forme de phosphate de fer)	Novembre 2017	Mai 2019
Alcool isopropylique	Juillet 2017	Janvier 2019
Isoxaflutole	Mai 2019	Novembre 2020
Krésoxim-méthyl	Avril 2019	Octobre 2020
Lambda-cyhalothrine	Juin 2017[1]	Mars 2019
Linuron	-	Décembre 2019[1]
Mancozèbe	-	Mars 2018[1]
Essences minérales	Juin 2019	Décembre 2020
Métam-sodium	Novembre 2017[1]	Mars 2019
Métam-potassium	Novembre 2017[1]	Mars 2019
Méthomyl	-	Décembre 2017
2-aminobenzoate de méthyle	Février 2018	Février 2019
Métirame	-	Mars 2018[1]

Nom du principe actif	Date cible de la publication du projet de décision	Date cible de la publication de la décision finale
N-octylbicycloheptènedicarboximide	Septembre 2017	Septembre 2019
octhilinone	-	Mai 2017[1]
Essence de poivre noir	Décembre 2017	Juin 2019
Perméthrine	Septembre 2017[1]	Juin 2019
Acide peracétique	Août 2017	Février 2019
Phéromone • Acétate de (E)-dodéc-8-én-1-yle • (Z)-dodéc-8-én-1-ol • Acétate de (Z)-dodéc-8-én-1-ol	Juin 2017	Novembre 2018
Phosmet	Juin 2017[1]	Décembre 2018
Pipérine	Décembre 2017	Juin 2019
Butoxyde de pipéronyle	Septembre 2018[1]	Décembre 2019
Peroxymonosulfate de potassium (sous forme de sulfate de peroxymonosulfate de potassium)	Juin 2017	Novembre 2018
Pyréthrines	Août 2019[1]	Mars 2020
Pyridabène	-	Septembre 2018
Pyriproxyfène	Juillet 2019	Janvier 2021
Quizalofop-p-éthyle	Juin 2019	Novembre 2020
S-kinoprène	Août 2019	Janvier 2021
S-Métolachlore et énantiomère R	Novembre 2019	Mai 2021
Bromure de sodium	Juillet 2017[1]	Mars 2019
Omadine de sodium	-	Mars 2018
Huile de soja	Janvier 2018	Janvier 2019
Souche K61 de *Streptomyces griseoviridis*	Février 2018	Février 2019
Strychnine	-	Mars 2018
Tébuconazole	Novembre2018	Avril 2020
Tébufénozide	Février 2019	Août 2020
Tétraméthrine	-	Mars 2018
Thiaméthoxame (pollinisateur)	Décembre 2017	Décembre 2018
Thiophanate-méthyle	-	Décembre 2018
Thirame	-	Juin 2018
Souche KRL-AG2 de *Trichoderma harzanium*	Novembre 2017	Mai 2019
Pyrifénox	Mars 2019[1]	Septembre 2020[1]
Uniconazole-P	Novembre 2018	Mai 2020
Zinc (présent sous forme d'oxyde de zinc)	Octobre 2017	Mars 2019
Zirame	-	Juin 2018

[1] Changements apportés à la date indiquée dans le plan de travail de 2015 à 2020.

3.2 Réévaluations entreprises en 2016

L'ARLA a entrepris les réévaluations suivantes au cours de l'année civile 2016. Telles qu'elles sont décrites dans la Politique de réévaluation, au début de l'étape de la collecte de renseignements, l'ARLA publiera des plans de projet pour les réévaluations des catégories 1 et 2. Les plans de projet présentent les thèmes de l'examen et les calendriers connexes de publication du projet de décision.

La prochaine mise à jour de ce plan de travail comprendra les dates cibles pour la publication des projets de décision et de décisions finales pour les principes actifs suivants.

Nom du principe actif
Azoxystrobine
Clothianidine
Cymoxanil
Diféthialone
Flucarbazone (présent sous forme de flucarbazone-sodium)
Flufenacet
Thiaméthoxame
Triticonazole

3.3 Réévaluations à entreprendre du 1er avril 2017 au 31 mars 2018

Il est prévu que les réévaluations pour les principes actifs suivants seront entreprises du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Principe actif
Spinosad
Florasulame
Zoxamide
p-menthane-3,8-diol
Trinexapac-éthyle

3.4 Plan de travail des examens spéciaux

Le tableau suivant présente les examens spéciaux réalisés par l'ARLA et les dates cibles de publication pour les projets de décisions et les décisions finales. Les examens spéciaux pour lesquels des projets de décisions ont été publiés sont assortis d'un tiret (-).

Nom du principe actif	Date de publication du projet de décision	Date de publication de la décision finale
2,4-D	-	Juillet 2017[1]
Acéphate	-	Mars 2018
Atrazine (examen entrepris en 2017)[2]	Novembre 2019	Décembre 2020
Bromoxynil	Janvier 2019[1]	Mai 2020[1]

Nom du principe actif	Date de publication du projet de décision	Date de publication de la décision finale
Carbaryl	-	Décembre 2017
Chloropicrine	-	Juin 2017
Chlorthal-diméthyle	Juillet 2017[1]	Mars 2018
Clothianidine (invertébrés aquatiques)	Printemps 2018[1]	Juin 2019
Clothianidine (abeilles des courges)	Décembre 2018	Mars 2020
Dichlorvos	Décembre 2017	Mars 2019
Diodofon	Septembre 2017	Février 2019
Diphénylamine	Septembre 2017	Décembre 2018
Fluopicolide	Février 2018	Mars 2019
Hexazinone	-	Mars 2018
Imidaclopride (abeilles des courges)	Décembre 2018	Mars 2020
Linuron	Mars 2018[1]	Mars 2019[1]
Naled	Mars2018[1]	Mars 2019[1]
Pentachlorophénol	Août 2017[1]	Février 2019[1]
Pymétrozine	Octobre 2017[1]	Septembre 2018
Chlorate de sodium	Juin 2017	Septembre 2018
Tétrachlorvinphos	Mai 2018	Septembre 2019
Thiaméthoxame (invertébrés aquatiques)	Printemps 2018[1]	Juin 2019
Thiaméthoxame (abeilles des courges)	Décembre 2018	Mars 2020

[1] Changements apportés à la date indiquée dans le plan de travail de 2015 à 2020.

[2] Bien que l'examen spécial portant sur l'atrazine, dont la date cible était en mars 2017, ait été réalisé selon le plan de travail de 2015 à 2020, l'ARLA a entrepris en mars 2017 un autre examen spécial portant sur l'atrazine et évalue divers aspects soulevant des préoccupations.